



- L'Office Wallon des Déchets (OWD) a fêté ses 20 ans à Court-Saint-Etienne : l'âge des bilans et des projets ! La Direction de la Protection des Sols (DPS) est heureuse de mettre en œuvre une partie de ceux-ci. Ainsi, la DPS propose plusieurs actions dans le cadre du CWBP : l'évaluation du Guide de Référence de l'Evaluation Finale (GREF) et une formation à l'usage des experts pour maîtriser l'Etude Simplifiée des Risques (ESR).-

20 ans pour l'OWD

L'Office Wallon des Déchets (qui se confond aujourd'hui avec le Département des Sols et des Déchets - DSD) a donc fêté son vingtième anniversaire. Après le discours inaugural de l'Inspecteur général M. Alain Houtain, les différents directeurs ont présenté les activités de leurs services. Pour la Direction de la Protection des Sols (DPS), M. Jacques Defoux a rappelé la nécessité de protéger les sols wallons contre les menaces et a retracé les grandes lignes du Décret Sols et de son importance pour la protection de nos sols wallons.

Mme Dominique Fondaire a, quant à elle, apporté des informations précises sur la problématique des réservoirs de mazout de chauffage. Nous avons pu nous procurer son [intervention](#) et l'offrir à nos abonnés.

Code Wallon de Bonnes Pratiques (CWBP)

La CWBP comprend plusieurs Guides qui permettront, à terme, d'encadrer le travail des experts. Par ordre chronologique du déroulement des dossiers, le dernier est le Guide de Référence de l'Evaluation Finale (GREF). Ce GREF est à présent soumis à consultation.

D'autre part, une première partie du Guide de référence pour l'Etudes de Risques - Etude Simplifiée des Risques - sera étudiée par les

experts à la fin du mois lors de deux sessions de formation.

Consultation du Guide de Référence pour l'Évaluation Finale (GREF)

Ce GREF, préparé conjointement par l'ISSeP et la DPS, a pour ambition d'encadrer, sans forcer, la vérification de la bonne réalisation des objectifs du Projet d'Assainissement (PA) et la rédaction de la [proposition de certificat de contrôle du sol](#). Les objectifs ont-ils été atteints par les actes et travaux et à l'aide des moyens définis ? Le sol est-il à présent compatible avec l'usage actuel ou projeté ? Telles sont les questions, parmi d'autres, que le GREF doit permettre d'étudier, dans le meilleur cadre technico-administratif possible.

Pour rendre plus opérant encore ce GREF, la DPS soumet le [texte](#) à l'avis des professionnels du secteur et notamment des experts agréés. Vos remarques sont attendues pour le 23 juillet, date de clôture de la consultation. Nous vous demandons d'utiliser le [formulaire ad hoc](#) pour remettre vos avis et de le retourner par courrier ou par [mail](#) à l'administration.

Une formation pour l'Étude Simplifiée des Risques (ESR)

La DPS organise deux sessions de formation consacrées à l'Étude Simplifiée des Risques (ESR). Cette formation aura une dimension internationale puisque des spécialistes des sociétés belges Ram-ses, Geolys et du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec (CEAEQ) partageront leurs connaissances.

Au cœur du questionnement, on trouvera l'utilisation de l'outil ESR et les interprétations générale et simplifiée des risques pour la santé humaine, les eaux souterraines et les écosystèmes.

Cette formation s'étalera sur 3 jours et comptera pour les 20 heures de formation nécessaires à l'agrément de l'expert.

Notons que, vu le niveau technique élevé du propos, la formation est réservée aux experts agréés et plus spécifiquement, au sein de ces bureaux d'experts, aux personnes habilitées et aux personnes ressources pour les études de risques.

Pratiquement : deux sessions sont prévues : du 27 au 29 juin et du 4 au 6 juillet, à Namur.

Informations : francoisxavierheyne@spw.wallonie.be

Projets d'Assainissement 92 bis (PA 92 Bis)

Le contenu détaillé du PA 92 bis est modifié. En effet, lorsque le Projet d'Assainissement (PA) prévoit un rejet en égouts publics, il est nécessaire que l'avis de l'OAA (Organisme d'Assainissement Agréé) soit joint au PA 92 bis.

La liste des OAA avec leur répartition territoriale peut-être consultée [ici](#) et est également accessible via un [formulaire Excel](#). Ce formulaire reprend également une « check list » que l'expert est invité à compléter et à joindre au Projet d'Assainissement.

Si vous désirez vous désinscrire de la newsletter « novum sub sole », envoyez simplement un mail à l'adresse edimestre.dps.dgarne@spw.wallonie.be. Nous traiterons votre demande de désinscription dans les plus brefs délais.

Dans sa volonté d'établir des contacts réguliers et constructifs, la DPS a décidé de publier une newsletter à l'attention des experts.

Il s'agit de vous présenter les évolutions quant à la mise en œuvre du décret relatif à la gestion des sols, les changements intervenus dans la législation, de vous offrir quelques trucs et astuces mais également de répondre aux questions les plus souvent posées.

« Nove sub solum », la newsletter de la DPS, est distribuée gratuitement aux principaux acteurs techniques du Décret Sols. Merci à tous les nouveaux lecteurs qui nous rejoignent pour ce numéro.

